



15, Quai André Pinçon
CS – 60729
53007 LAVAL Cédex
02.43.59.12.12 Tapez 1
accueil@meduane-habitat.fr
www.meduane-habitat.fr

Pour accéder à votre demande, vous pouvez vous **connecter dans votre espace personnel** sur le site de Méduane Habitat
Bienvenue sur la demande de logement de la Mayenne



 **SE CONNECTER**

Les conditions d'accès

Pour demander un logement social, il faut :

- **Etre de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement** en France, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
- **Louer le logement en tant que résidence principale**
- **Ne pas dépasser un niveau de ressources** défini en fonction de la composition familiale (cf. tableau ci-dessous)

CATÉGORIE DE MÉNAGE	PLAI	PLUS	PLS
Une personne seule	11 478	20 870	27131
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménage	16 723	27 870	36 231
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge Couple marié ou vivant en concubinage ou lié par un PACS dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans, sans personne à charge	20 110	33 516	43 571
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	22 376	40 462	52 601
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	26 180	47 599	61 879
Six personnes ou personne seule avec quatre personnes à charge	29 505	53 644	69 737
Par personne supplémentaire	+ 3 291	+ 5 983	+7 778

Les modalités de dépôt

Pour le dépôt de votre demande, vous devez joindre une copie :

- de la **Pièce d'Identité** (carte d'identité recto-verso ou passeport) pour le demandeur et conjoint ou colocataire (obligatoire)
- du **Titre de Séjour** en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère (obligatoire)
- **Livret de Famille** ou **Acte de Naissance des Enfants**
- **3 derniers Bulletins de salaires** ou **justificatif de ressources (RSA, prime d'activité, pole emploi ...)**
- **Avis d'imposition ou de non-imposition 2019 sur le revenu 2018**, pour toute personne vivant dans le foyer
- **la dernière quittance de loyer** ou **attestation d'hébergement +(identité de l'hébergeant)**

Un seul dossier suffit, vous recevrez une attestation d'enregistrement avec votre numéro unique départemental, valable pour tous les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires.